**Annexe A**

Presidenza della Regione siciliana -

Dipartimento Regionale della Programmazione

Piazza Sturzo n.36

90139 - PALERMO

dipartimento.programmazione@certmail.regione.sicilia.it

**Objet :** Demande de participation à la procédure de sélection comparative pour l'attribution du poste pour expert « coordinateur « dans le cadre du Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie pour la période 2021-2027,

|  |  |
| --- | --- |
| Madame/Monsieur | |
| code des impôts | |
| née/né à | |
| ville de résidence | rue n. |
| code postal | état/pays |

DEMANDE

de participer à la procédure de sélection comparative pour l'attribution du poste pour expert « coordinateur «dans le cadre du Programme Interreg NEXT Italie-Tunisie (cycle de programmation 2021-2027) et à cette fin

DÉCLARE

conformément aux articles 46 et 47 du Décret du Président de la République italienne n° 445 du 28/12/2000, conscient de la responsabilité pénale qui peut être engagée en cas de fausse déclaration ou de production de faux documents ou de données contenant des informations erronées, conformément à l'article 76 du Décret du Président de la République italienne n° 445 du 28/12/2000, que les informations contenues dans la présente demande et dans le curriculum vitae ci-joint sont véridiques, de possedér les conditions générales suivantes:

1. la citoyenneté de l'un des Etats membres de l'Union européenne ou avoir le statut de citoyen prévu par l'article 7 de la loi n° 97 du 6 août 2013 - Dispositions pour l'accomplissement des obligations découlant de l'appartenance de l'Italie à l'Union européenne - Loi européenne 2013;
2. jouir des droits civils et politiques en Italie et/ou dans les États d'origine ou de nationalité;
3. ne pas avoir été licenciée/licencié ou dispensée/dispensé d'un emploi au sein d'une administration publique pour insuffisance persistante de résultats ou licenciée/licencié à la suite d'une procédure disciplinaire;
4. alternativement:
   * 1. être exempt de condamnations pénales passées en force de chose jugée et être exempt de condamnations d'une procédure pénale ou administrative en cours pour l'application de mesures de sécurité ou de prévention et ne pas avoir d'antécédents judiciaires susceptibles d'être inscrits au casier judiciaire, conformément à l'article 3 du Décret du Président de la République italienne n° 313 du 14 novembre 2002;
     2. avoir fait l'objet d'une condamnation pénale par un jugement ayant autorité de chose jugée, ou/et avoir fait l'objet d'une procédure pénale, ou d'une procédure administrative pour l'application de mesures de sécurité ou de prévention, ou avoir fait l’objet des antécédents judiciaires susceptibles d'être inscrits au casier judiciaire, conformément à l'article 3 du Décret du Président de la République italienne n° 313 du 14 novembre 2002.

**(dans ce dernier cas, indiquez dans l'espace ci-dessous les condamnations, les procédures engagées contre vous et tout antécédent pénal, en précisant la date des mesures et les autorités judiciaires qui les ont prononcées ou celles devant lesquelles une procédure pénale est en cours)**

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. ne pas avoir été licenciée/licencié ou dispensée/dispensé d'un emploi ou d'une fonction professionnelle au sein d'une administration publique pour insuffisance persistante de résultats ou ne pas avoir été révoquée/revoqué à la suite d'une procédure disciplinaire, ou ne pas avoir été exclue/exclus de la même fonction en vertu de l'article 127, lettre d) du Décret du Président de la République italienne n° 3 du 10 janvier 1957, tel qu'il a été modifié;
2. ne pas avoir de relations de travail avec des administrations publiques ou des entités privées qui soient juridiquement incompatibles avec le présent avis, ou s'engager à mettre fin à ces relations dès l'acceptation de la mission;
3. ne pas avoir de relations contractuelles en cours avec des entités privées qui entrent en conflit ou en opposition avec les activités du présent avis, ou s'engager à mettre fin à ces relations dès l'acceptation de la mission;
4. ne pas exercer de fonctions ou fournir des services en tant que professionnels indépendants, y compris dans d'autres services de l'administration régionale sicilienne impliqués à tout titre dans la mise en œuvre du programme, en conflit ou en contradiction avec les activités du présent avis, ou s'engager à y mettre fin dès l'acceptation de la fonction;
5. être physiquement apte au profil à pourvoir et aux fonctions à exercer (pour les personnes appartenant aux catégories visées par la loi 168 de 1999, la capacité de travail doit être vérifiée et le degré de handicap ne doit pas être préjudiciable à la santé ou à la sécurité des autres opérateurs ou à la sécurité des installations et des lieux de travail). Cette disposition ne porte pas préjudice à la protection des personnes handicapées visée par la loi italienne 104 de 199 ;
6. connaître la langue italienne et le français parlé et écrit ;
7. connaître les programmes informatiques les plus répandus ;
8. connaître les réglementations nationales, régionales et communautaires relatives aux activités liées à la programmation, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des opérations cofinancées par des fonds communautaires.

répondre aux conditions spécifiques suivantes:

1. Posséder une qualification correspondant à un cycle complet d'études universitaires de deuxième niveau, conformément au cadre européen des certifications (CEC7), sanctionnée par un diplôme (licence, maîtrise ou équivalent);
2. Une expérience professionnelle d'au moins 7 ans dans la programmation, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de programmes cofinancés par des fonds communautaires;
3. Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans la coordination d'équipes pluridisciplinaires.
4. Expérience professionnelle d'au moins 1 an dans des activités liées à la gestion d'interventions/projets cofinancés par des fonds communautaires.

DEMANDE

que les communications relatives à cette procédure soient envoyées à

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

dans tous les cas, les mêmes communications peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

AUTORISE

La Présidence de la Région sicilienne - Département de la programmation régionale à traiter les données personnelles exclusivement aux fins de cette sélection, conformément au règlement UE 2016/679 (GDPR) et au décret législatif n° 196/2003 et à ses modifications ultérieures.

S'ENGAGE

à notifier rapidement tout changement ou modification de la candidature approuvée.

ATTACHE

1. Curriculum vitae, d'une taille maximale de 5 pages (dix côtés), daté et signé, rédigé en utilisant le format européen, avec une déclaration explicite de consentement au traitement des données personnelles conformément au décret législatif n° 101 de 2018 mettant en œuvre le règlement de l'UE 2016/679 et contenant des données personnelles et les éléments nécessaires pour déduire clairement et sans équivoque la présence de toutes les qualifications d'admissibilité et d'évaluation, signé avec une signature numérique ;
2. Photocopie lisible recto-verso d'un document d'identité valide, conformément à l'article 38 du décret présidentiel 445 du 28 décembre 2000, tel que modifié, signée avec une signature numérique.

La présente demande est signée numériquement (voir article 4 de l'avis).